

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la Santé

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



Université Tunis El Manar

**Ecole Supérieure des Sciences et Techniques
de la Santé de Tunis**



**APPEL A CANDIDATURE POUR LE
MASTERE DE RECHERCHE EN SCIENCES
BIOMEDICALES**

Année universitaire 2019/2020

Parcours 1: Exploration fonctionnelle, maladies métaboliques et biothérapies

Ce parcours 1 intéresse :

- Les étudiants titulaires **d'une licence appliquée en Biologie Médicale**, diplômés de :
 - l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis (ESSTST)
 - l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Monastir (ESSTSM)
 - l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Sfax (ESSTSS)
- Les professeurs paramédicaux (PPM) ou techniciens supérieurs (TS) en Biologie médicale

Le nombre d'étudiants prévu pour la présente promotion est fixé à 20 étudiants avec la répartition suivante :

- **11** étudiants titulaires d'une licence appliquée en Biologie Médicale de l'ESSTST
- **3** étudiants titulaires d'une licence appliquée en Biologie Médicale de l'ESSTSM
- **3** étudiants titulaires d'une licence appliquée en Biologie Médicale de l'ESSTSS
- **3** PPM ou TS en Biologie Médicale

Recommandations :

- **Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent aux étudiants du mastère.**
- **La présence est obligatoire pour les étudiants sélectionnés.**
- **Toute absence non justifiée, durant le premier mois du premier semestre aboutira au remplacement de l'étudiant inscrit « absent » par le premier candidat de la liste d'attente.**
- **Durant chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absence non justifiée pour un enseignement présentiel sera éliminé de la session principale après décision du comité de mastère**

Parcours 2: Risque environnementaux et alimentaires : évaluation et prévention des impacts sur la santé

Option 1 : Risques environnementaux

Ce parcours 2 intéresse :

- Les étudiants titulaires **d'une licence appliquée en Hygiène**, diplômés de l'ESSTST,
- Les étudiants titulaires **d'une licence appliquée en Nutrition Humaine**, diplômés de l'ESSTST,
- Les étudiants titulaires **d'une licence appliquée en Technologie alimentaire**, diplômés de l'ESSTST,
- Les étudiants titulaires **d'une licence appliquée en Biologie Médicale**, diplômés de l'ESSTST, de l'ESSTSM ou de l'ESSTSS.
- Les professeurs paramédicaux (PPM) ou techniciens supérieurs (TS) en Hygiène

Le nombre d'étudiants prévu pour la présente promotion est fixé à 20 étudiants, avec la répartition suivante :

- **8 étudiants titulaires d'une licence appliquée en Hygiène,**
- **5 étudiants titulaires d'une licence appliquée en Nutrition Humaine ou Technologie alimentaire**
- **4 étudiants titulaires d'une licence appliquée en Biologie Médicale**
- **3 PPM ou TS en Hygiène**

Recommandations :

- **Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent également aux étudiants du mastère.**
- **La présence est obligatoire pour les étudiants sélectionnés.**
- **Toute absence non justifiée, durant le premier mois du premier semestre aboutira au remplacement de l'étudiant inscrit « absent » par le premier candidat de la liste d'attente.**
- **Durant chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absence non justifiée pour un enseignement présentiel sera éliminé de la session principale après décision du comité de mastère**

Modalités et critères de la sélection des candidats

1- La sélection des étudiants titulaires d'une licence se fera :

- dans la spécialité concernée pour les candidats n'ayant aucune année de redoublement.
- selon un classement par ordre de mérite en tenant compte du score calculé de la manière suivante :

$$\text{SCORE (étudiants)} = \text{Score de la licence}^* + \text{Bonus 1}^{**} + \text{Bonus 2}^{***}$$

*Le Score de la licence = Moyenne L1 + (2 x Moyenne L2) + (2 x Moyenne L3)

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence à partir des 3 sessions principales

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 180 crédits de la licence

Remarques :

- a- La moyenne de L3 est calculée de la même manière que celle de l'année universitaire 2018/2019 c'est-à-dire sans tenir compte de la note du PFE
- b- Le score minimal accepté de la licence est de 60

2- La sélection entre les professeurs paramédicaux ou Technicien supérieur se fera en tenant compte du score calculé comme suit :

$$\text{SCORE (PPM ou TS)} = \text{Score diplôme} + \text{Bonus}^* + \text{Moy. formation pédagogique}^{**}$$

Bonus* : est égal à 3 accordé aux candidats admis aux sessions principales des trois années de leur formation

**formation pédagogique ne concerne que les PPM

3 – Des Formations gelées, pour l'année 2019/2020 :

La formation est gelée pour

- a- Parcours 2: Risque environnementaux et alimentaires : évaluation et prévention des impacts sur la santé, Option : **Risques Nutritionnels**
- b- Parcours 3 : **Prévention des risques en santé, évaluation et promotion de la qualité des soins**

Dépôt des dossiers de candidature

du 15 Aout au 07 septembre 2019

Le dossier de candidature doit être déposé au bureau d'ordre de l'école ou envoyé par voie postale à l'école **au plus tard le 07 septembre 2019** (le cachet de la poste faisant foi) et doit être **obligatoirement** constitué des pièces suivantes :

- 1) Une fiche de renseignement délivrée au bureau d'ordre de l'école **correctement remplie** (numéro de téléphone et adresse récente obligatoires)
- 2) Une photocopie
 - du diplôme de baccalauréat (copie **conforme**)
 - du diplôme de licence (copie **conforme**)
 - des relevés des notes du baccalauréat et des trois années de licence (copies **conformes**)
 - de la carte d'identité nationale
- 3) 03 photos d'identités avec le nom, le prénom, le numéro de la CIN inscrits **en français** au verso
- 4) **01 enveloppe timbrée** pour lettre recommandée

Tout dossier incomplet sera refusé
